

Compte rendu de réunion du comité de direction de la ligue de Normandie de billard

5 Décembre 2019, 18h30

Présents : D. BETON, P. LEBOURGEOIS, JA. DE TOFOLI, J. PETIT, A. DAUTRY, C. GARREAU, F. PITOIS, G. BAUDERT, P. LAPERT, J. PHILPPE, JC MARY, P. VIGNE,

Absents : E. DELAMARRE, P. MARTORY, N. BAILLY, S. VARACHE

Bilan trésorerie :

25489 € actuellement en caisse. 15421€ de recettes (licences + subvention CNSD à 3000 € ; manque encore la subvention région à 5000 €). Le compte du secteur Ouest est soldé (415€) pour organiser le challenge des jeunes. Le trésorier note que création du site a couté cher par rapport à son actuel intérêt. Voir le bilan en annexe.

Sujet Mise à jour du site :

le responsable actuel de la com (Nicolas Bailly) n'a pas le temps de s'en occuper, et le secrétaire (Cyril Garreau) n'a pas le temps non plus. Le secrétaire se propose de former Jean-Claude MARY pour la mise à jour du site. Rendez-vous est pris pour ce faire, le 21/12

Sujet du BlackBall :

l'AFEBAS vient de mettre en demeure la fédération de respecter leurs engagements vis-à-vis de la loi Evin (menace de contrôles). Le président de la fédération propose pour l'instant de « faire au mieux », de mettre un petit panneau indicatif ; il ne croit pas trop à des contrôles suivis de conséquences, et demande aux ligues de prévenir la fédération en cas de contrôles appuyés.

Patrick Lapert rappelle le contenu de la loi Evin précise que l'AFEBAS est également une association sportive, et qu'à ce titre elle doit aussi respecter la loi Evin.

Le président exprime son souhait de ne pas aller au bras de fer avec l'AFEBAS, et demande son avis au comité directeur. Le président organise donc un tour de table, sur la poursuite de la tenue de compétitions BlackBall dans les salles commerciales exposées au risque décrit ci-dessus : 1 contre, 2 abstentions, 9 pour maintenir les compétitions blackball avec un panneau de rappel à la Loi Evin (et on verra bien. En cela on suit la ligne de la fédération).

Le président prend acte du fait que le CD ne partage pas son avis, et indique qu'il en tirera le cas échéant les conclusions avant la fin du weekend à venir.

Commission sportive :

Suite aux échanges de mails intenses entre Pascal Martory (responsable de la formation) et Philippe LeBourgeois (responsable sportif), le sujet des montées en cours d'année est évoqué. Les textes de la fédération semblent assez clairs : un joueur ayant effectué 3 matches depuis le début de l'année, et ayant effectué la moyenne requise pour le niveau supérieur, est autorisé à jouer dans ce niveau supérieur si il le souhaite. Il ne peut cependant pas participer aux finales (techniquement il n'est pas classé dans cette catégorie sur l'année)

Le Comité Directeur est favorable à la montée de Nathan Legendre en N1, et même favorable à le laisser jouer la finale de France si d'aventure il terminait premier de la N1.

Le cas de Didier Piedefer est évoqué (malaise lors du dernier tour de jeu à la Saussayes) ; le débat s'engage sur le fameux questionnaire médical => rappel aux présidents de club que ce formulaire, OU un certificat médical, sont obligatoires lors de la prise de licences.

Animation :

Marc Picaut va faire sa traditionnelle animation « maths et billard » le 10 11 et 12 février 2020.

Proposition du président d'organiser un « survival ». Gilbert Baudert souhaite reconduire son challenge des arbitres, Johann Petit propose d'y ajouter les animateurs de club.

Championnat Lescaux :

Problème d'une personne « forte » (N1) qui joue actuellement en D1 (ancienne D2) => il faut modifier le règlement pour que les anciennes restrictions D2 s'appliquent dorénavant à la D1.

La réunion du comité directeur prend fin à 20h15